



Le Bulletin

Volume 52 Numéro 14

Édition du 23 mai 2024

Dans ce Bulletin

Invitation à l'assemblée générale de fin d'année.....p.1

Rencontre d'information pour les enseignant.e.s à statut précaire : nouvelle date!.....p.2

Élections au SEHR (CSQ) dernière chance!.....p.2

Mise en disponibilité «par école» ou «par champ d'enseignement» : qu'est-ce qui vous attend?.....p.2

La rétroactivité salariale : c'est quand?.....p.3

Journées de maladies monnayables vs assurance-emploi.....p.4

À l'Agenda

Mardi 28 mai 2024

9^e rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

**Lieu : Corporation du Fort Saint-Jean,
15, rue Jacques-Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu**

Mercredi 29 mai 2024

Session d'information sur l'affectation des enseignants en poste

Heure : 16 h 30

Lieu : Zoom

Invitation à l'assemblée générale de fin d'année

Cette année, l'assemblée générale de fin d'année aura lieu une semaine plus tôt, puisque le congrès triennal de la CSQ aura lieu durant la dernière semaine de classe.

Nous renouons cette année avec la formule au collège militaire, qui avait été fort appréciée il y a deux ans. Après avoir rencontré les nouveaux représentants élus et fait le bilan tant financier que celui des activités du SEHR pour la dernière année, nous remettrons les bourses aux récipiendaires des prix «Coup de coeur des collègues» ainsi qu'aux lauréats des Bourses du SEHR (CSQ). Un souper sous forme de buffet froid vous sera offert ainsi qu'une consommation gratuite afin de porter un toast collectif sur cette année haute en couleur et en émotions!

Assemblée générale de fin d'année

Vient souligner la fin de l'année avec nous et rencontrer tes nouveaux représentants!



Souper et verre de l'amitié offerts par le SEHR

Où : Collège militaire
Quand : 18 juin
Heure : 16 h 30



Inscriptions jusqu'au
31 mai 2024

Inscription ici :



Rencontre d'information pour les enseignant.e.s à statut précaire : nouvelle date!

Dans le dernier Bulletin syndical, nous vous avons annoncé une rencontre d'information pour les enseignants à statut précaire en date du 19 juin.

Cependant, le CSSDHR avait déjà prévu une séance d'affectation pour les nouveaux engagements à cette date... Nous avons donc décidé de devancer notre rencontre puisqu'elle s'adressait, entre autres, à ces enseignant.e.s.

En effet, la séance d'affectation pour l'engagement des nouveaux enseignant.e.s à temps plein (E1) est une nouvelle pratique qui sera mise en place cette année. Auparavant, le CSSDHR appelait un à un les enseignant.e.s sur la liste de priorité d'engagement pour leur offrir un des postes disponibles. Cette année toutefois,

on nous parlait de 80 postes à octroyer et, plus récemment, d'une centaine! L'importante quantité de permanence à offrir y est sans doute pour beaucoup dans le désir de changer la procédure.

Par ailleurs, le CSSDHR nous a confirmé qu'ils permettraient aux enseignants de choisir leur poste en fonction de l'ancienneté, ce qui est une excellente nouvelle et risque de diminuer les changements de chaise au Bingo de juin 2025! Malgré cela, le CSSDHR ne nous a pas confirmé qu'il pérenniserait cette nouvelle façon de faire.

Élection au SEHR (CSQ) dernière chance!

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 31 mai pour soumettre votre candidature pour les postes d'officiers au bureau, ainsi que ceux de représentants préscolaire-primaire ou secondaire-adulte, en élection.

Actuellement, deux représentants dont un au préscolaire-primaire et un au secondaire-adulte nous quittent à mi-mandat, ce qui fait que nous avons deux postes vacants à combler pour une durée d'un an. Par la suite, ces personnes pourraient se représenter pour un mandat de deux ans, si elles le souhaitent.

Nous vous rappelons que les rencontres du CE ont lieu les mardis soirs et qu'on y traite des dossiers relatifs à l'administration du syndicat, mais surtout en lien avec les relations de travail avec l'employeur et les dossiers chauds liés au métier d'enseignant.

Les postes de libérés en élection sont : la présidence et la 2^e vice-présidence. Messieurs Éric Plourde et Gislain Tardif nous ont déjà signalé leur intention de briguer un autre mandat. Des postes de représentants préscolaire-primaire et secondaire sont également en élection pour un mandat de deux ans, les personnes actuellement en poste ont toutes signifié leur intention de se présenter à nouveau pour deux ans. Pour soumettre votre candidature, vous devez remplir le formulaire à cet effet qui est disponible sur le site web du SEHR (CSQ).

Mise en disponibilité «par école» ou «par champ d'enseignement» : qu'est-ce qui vous attend?

Chaque année, avant le 31 mai, le Centre de services scolaire doit établir ses besoins en enseignantes et enseignants par école.

Dans le cas d'une diminution des besoins en personnel enseignant, les ressources humaines doivent aviser les personnes dites «en surplus» au plus tard le 10 juin de l'année scolaire en cours. Selon la convention collective toutefois, les enseignant.e.s. visé.e.s par une mise en disponibilité doivent être avisé.e.s en personne de leur situation, et ce, avant la séance d'affectation des enseignant.e.s en poste, puisqu'ils ou elles y sont convoqué.e.s d'office.

Lorsque les besoins pour un champ dans une école diminuent, l'enseignante ou l'enseignant ayant le moins d'ancienneté est alors mis en disponibilité; cela signifie qu'elle ou il devra se choisir une nouvelle école d'affectation lors de la séance du 5 juin. Pour ce type de mise en disponibilité, la personne qui quittera l'établissement est désignée selon l'ordre suivant :

- départ volontaire;
- personne ayant le moins d'ancienneté.

Advenant le cas où une classe ouvre dans l'école, après la séance, le poste sera offert en priorité à l'enseignante ou l'enseignant qui a dû quitter.

Lorsqu'on constate une diminution des besoins en enseignants dans un champ dans tout le CSS, on se retrouve alors avec des enseignantes et des enseignants en surplus au niveau du Centre de services. Ce type de surplus entraîne généralement un non-réengagement pour la personne ayant le moins d'ancienneté dans le champ au complet, ou une de ses sous-catégories, mais le Centre de services a l'habitude d'offrir à ces enseignantes et enseignants des tâches composées de plusieurs champs ou l'addition de congés sans traitement à temps partiel.

Certaines personnes sont dites «être résorbées» sur des besoins temporaires, comme des congés sans solde. Ces tâches sont choisies, selon l'ancienneté, par ceux et celles qui ne seraient pas réengagés lors de la séance du 5 juin.

La rétroactivité salariale : c'est quand?

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs d'entre nous recommencent à avoir des projets, que ce soit pour les vacances ou les loisirs... parfois même une envie soudaine de faire un achat un peu impulsif!

C'est à ce moment que nous nous rappelons que notre employeur nous doit des sommes... assez importantes! Bien entendu, nous savons que les textes de l'entente nationale doivent être terminés avant que le Centre de services ne doive nous payer.

Une fois les textes entérinés, ce qui ne risque pas d'arriver avant le 1^{er} juin, le Centre de services scolaire aurait entre 30 et 60 jours pour nous verser notre dû. Le problème est que nous serons alors à une trentaine de jours des vacances... ce qui pourrait retarder le versement puisque l'été est exclu des jours ouvrables en enseignement. Il serait alors possible que nous ne recevions le versement de la rétro qu'au mois de septembre. Ceci à la condition que l'entente soit bien terminée d'écrire et entérinée par les deux parties en juin!

Si ce retard dans le versement de notre salaire est in-

confortable, on peut du moins se consoler en se disant que pour la plupart d'entre nous, un versement en septembre nous permettra d'éviter qu'une cotisation à la RRQ et à l'assurance emploi ne soit prélevée sur le montant de la rétro. Comme les personnes au dernier échelon cessent habituellement de verser ces cotisations en début d'année scolaire, cela leur permettra de ne pas les verser au gouvernement, ce qui leur en fera plus à conserver dans leur poche que si le paiement de la rétro avait eu lieu en juin.

Bon, disons que ce n'est peut-être pas une si grande consolation que cela, compte tenu le taux d'impôt élevé qui sera appliqué lors du versement! Car même si nous récupérerons le trop versé lors de la production du rapport d'impôt de 2024, ce sera tout de même deux ans après l'échéance de la convention de 2020-2023!

À l'Agenda

Mercredi 5 juin 2024

Séance d'affectations des enseignantes et enseignants en poste

Heure : 17 h 30

Lieu : Teams

Jeudi 6 juin 2024 (changement de date!)

Session d'information sur l'affectation des enseignantes et enseignants précaires

Heure : 16 h 30

Lieu : Zoom

Mardi 11 juin 2024

Séance d'affectation des spécialistes aux champ 1, 4, 5 et 6

Heure : 17 h

Lieu : Teams

Mercredi 12 juin 2024

Session d'information sur la demande d'assurance-emploi

Heure : 16 h 30

Lieu : Teams

Mardi 18 juin 2024

Assemblée générale de fin d'année

Heure: 16 h 30

Lieu: Corporation du Fort Saint-Jean,
15, rue Jacques Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu

Journées de maladies monnayables vs assurance-emploi

Depuis la pandémie, certains assouplissements aux règles de l'assurance-emploi avaient été mis en place, afin de faciliter le traitement des nombreuses demandes adressées à Service Canada.

Malheureusement, ces mesures temporaires étaient appelées à disparaître, malgré nos représentations à l'assurance-emploi. Depuis le 25 septembre 2022, Service Canada les a abolies... les enseignantes et enseignants n'ont donc plus aucun avantage à conserver si précieusement leurs journées de maladies monnayables et devraient alors les utiliser s'ils rencontrent un ou des motifs d'absences prévus à la convention collective.

Toutefois, sachant que le nombre d'octrois de postes sera anormalement élevé cette année, ceux et celles qui sont en bonne position pour se voir offrir un poste pourraient y réfléchir à deux fois avant de les écarter, car ils seront vraisemblablement inadmissibles pour une demande d'assurance-emploi.

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853

Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org

Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)